

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 1812 à 1826présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs sont opposés au pillage du FRR.

Le Fonds de réserve des retraites a été conçu pour faire face au pic démographique qui interviendra au cours de la prochaine décennie. Pour cette raison les auteurs de cet amendement s'opposent aux transferts du FRR vers les régimes de retraites, comme ils s'étaient opposés aux dispositions de la réforme des retraites de 2010 instaurant un versement annuel de 2.1 Milliards d'euros à la CADES.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1812	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1813	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1814	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1815	de	M.	François Asensi
Adt n°	1816	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1817	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1818	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1819	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1820	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1821	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1822	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1823	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1824	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1825	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1826	de	M.	Gabriel Serville